



L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	04/07/2025
Date d’Affichage	04/07/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

N°110-2025

Validation des tarifs cantine et garderie pour l'année 2025-2026

Comme chaque année, il revient au conseil municipal de fixer les tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2025-2026.

Pour l'année 2024-2025, les tarifs étaient les suivants :

Cantine	Garderie
4,70 € par enfant	0,85 € par demi-heure
6,50 € par adulte	1,20 € par demi-heure au-delà de 18h10

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2.5 % pour tenir compte de l'inflation des produits alimentaires mais de ne pas appliquer de hausse pour supporter les coûts supplémentaires liés à l'augmentation des salaires et de l'énergie.

Voici les tarifs proposés pour l'année 2025-2026 :

Cantine	Garderie
4,85 € par enfant	0,90 € par demi-heure
6,70 € par adulte	1,20 € par demi-heure au-delà de 18h10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année 2025-2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

